

Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure

Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail

Domaine général : Culture générale, Mathématiques appliquées, Anglais

PERSPECTIVES POST-FORMATION : Ce titre permet un accès direct dans la vie active M1801 - Administration de systèmes d'information, M1810 - Production et exploitation de systèmes d'information, I1401 - Maintenance informatique et bureautique

Poursuite d'études possible en Titre Professionnel Administrateur d'Infrastructures Sécurisées

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37680/>

ORGANISATION DE LA FORMATION : Méthodes et moyens pédagogiques : Formation en alternance (1 semaine par mois)

- ⊕ Cours en présentiel en salle informatique et de cours banalisée
- ⊕ Documents pédagogiques, études de cas, plate-forme de formation à distance, travaux pratiques
- ⊕ Plateau technique : salle équipée en matériels informatiques
- ⊕ La liste de l'équipe pédagogique est disponible sur demande. Contact ci-dessous.

Modalités d'évaluation : Examen en fin de session :

- ⊕ Examen ponctuel en fin de formation
- ⊕ Epreuves professionnelles
- ⊕ Epreuves écrites et orales en enseignement général



Validation : Titre Professionnel - Technicien supérieur systèmes et réseaux (niveau 5 au RNCP 37682)

Possibilité de garder les bénéfices de notes en cas d'échec à l'examen pendant 5 ans et de repasser les blocs de compétences manquants en prolongeant le contrat d'apprentissage ou en signant un nouveau contrat.

Nombre de participants : 25 participants **Durée de la formation :** 696 heures sur deux années scolaires

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- ⊕ 10 800€ prise en charge par l'opérateur de compétences

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant. Article L6222-12 : « Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage, de la période de formation pratique chez l'employeur et de la période de formation en centre de formation d'apprentis. La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. La date de début de la période de formation en centre de formation d'apprentis ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat.

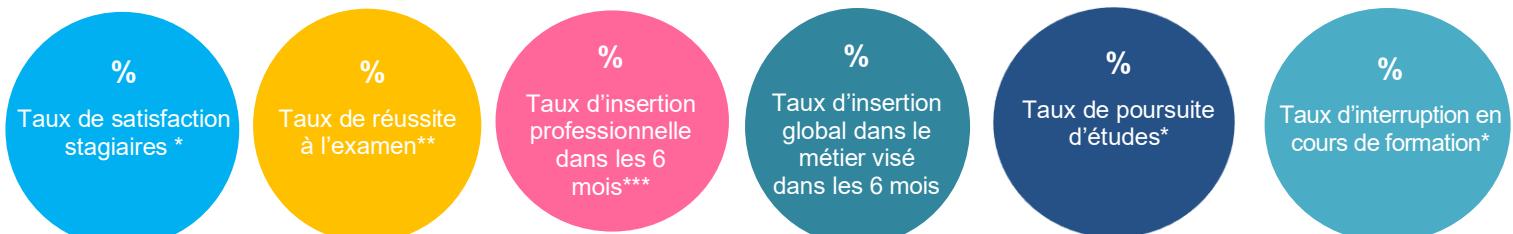
Accessibilité : Accès pour les personnes à mobilité réduite et quel que soit le handicap. Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Dates et modalités de contact : Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Équivalence ou passerelle possible avec une convention d'adaptation (nous contacter)

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : formation sans antériorité



VALEUR AJOUTÉE : Individualisation des parcours de formation,

- ⊕ Point Info Ecoute accessible au centre.
- ⊕ Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)
- ⊕ Accompagnement individuel



Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION

Siret : 78386335000014 – n° de déclaration d'activité : 31590770659

85 avenue de Denain (bât Alexandre 2^{ème} étage) 59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

